

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 septembre 2015  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale  
Soixante-dixième session**

Points 72 c) et 108 de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme : situations  
relatives aux droits de l'homme et rapports des  
rapporteurs et représentants spéciaux**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité  
Soixante-dixième année**

**Lettres identiques datées du 18 septembre 2015,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par la Représentante  
permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Le Gouvernement jordanien réfute toutes les allégations infondées proférées à son encontre par le Représentant du régime syrien au cours de la séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 16 septembre 2015 ainsi que dans les lettres identiques qu'il a adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2015/719).

Le Représentant de la République arabe syrienne a tenu des propos incendiaires au Conseil de sécurité et exploité vilement les souffrances des victimes du conflit dans son pays, cherchant par son discours à absoudre le régime syrien de toute responsabilité des crimes commis contre son propre peuple et de la détresse dans laquelle il se trouve, qui le pousse à fuir et à chercher refuge ailleurs.

Le Représentant de la République arabe syrienne échouera dans ses tentatives d'inventer une fable qui va à l'encontre de la réalité de ce qui se passe dans le pays sous prétexte de lutter contre le terrorisme et l'ingérence extérieure dans ses affaires intérieures, sachant que la crise humanitaire a pour cause principale les pratiques sanguinaires du régime syrien et ses violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, qui créent un terreau fertile pour le terrorisme.

La Jordanie, qui héberge 1,4 million de Syriens qui ont fui les meurtres et les destructions, ne ménage aucun effort pour parvenir à un règlement politique qui permette de satisfaire les revendications légitimes du peuple syrien et facilite une transition politique, conformément au Communiqué de la première Conférence de Genève.



Depuis que la Jordanie est membre non permanent du Conseil de sécurité, elle n'a de cesse de participer de manière constructive et effective à l'adoption de résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, ce qui reflète sa volonté inébranlable de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motifs, car il est contraire aux valeurs et aux préceptes moraux et religieux.

La Jordanie réaffirme qu'elle a constamment lutté contre le terrorisme et l'extrémisme et continuera d'y faire face, à l'aide de toutes ses institutions, de façon globale, en redoublant d'efforts et en établissant une coordination et des consultations avec les protagonistes régionaux et internationaux pour consolider la stabilité et la sécurité dans la région. Elle condamne à cet égard les tentatives vaines et incessantes du régime syrien de ternir sa réputation en portant contre elle des allégations infondées, alors qu'elle est un modèle de lutte contre le terrorisme à tous les points de vue.

Enfin, je voudrais rappeler une fois de plus que la communauté internationale se doit de réagir fermement et rapidement à l'encontre du régime syrien pour veiller à faire respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, y compris ses résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2199 (2015) et les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 69/189, ainsi que le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité, au titre des points 72 c) et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Dina **Kawar**